



**INSTRUCTION N°04-25 DU 29 JUIN 2025
RELATIVE AUX CONDITIONS D'AGREMENT
DE DIRIGEANTS DES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS**

I- DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : En application des dispositions du règlement n°25-01 du 12 ramadhan 1446 correspondant au 12 mars 2025 fixant les conditions d'agrément de dirigeants des établissements assujettis, la présente instruction a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des dispositions prévues dans ce cadre, notamment les éléments d'information, les documents à fournir et d'apporter les précisions nécessaires aux fins de se conformer aux exigences liées à l'agrément de dirigeants.

Article 2 : Les éléments d'informations et documents fournis aux fins de l'agrément, doivent permettre aux services habilités de la Banque d'Algérie d'évaluer l'adéquation du profil de la personne désignée ou reconduite dans ses fonctions, au regard des exigences d'honorabilité, de connaissances, d'expérience, de compétence et de disponibilité, édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le dossier transmis à l'appui de la demande d'agrément d'un dirigeant d'un établissement assujetti est réputé complet, s'il est établi dans le respect des dispositions et formes arrêtées par la présente instruction, y compris toute information supplémentaire nécessaire, demandée par les services habilités de la Banque d'Algérie.

L'établissement assujetti doit s'assurer que toutes les rubriques des annexes à la présente instruction, ont été dûment renseignées, y compris dans le cas, où la question ne nécessite pas de réponse élaborée ou lorsque celle-ci est négative.

Les réponses aux rubriques doivent être accompagnées de toutes les précisions et, le cas échéant, des pièces justificatives permettant d'éclairer au mieux, l'appréciation des services habilités de la Banque d'Algérie.

Les déclarations et signatures respectives, du représentant légal de l'établissement assujetti et de la personne désignée ou reconduite dans ses fonctions, requises par la présente instruction et ses annexes, font foi de leur responsabilité solidaire, quant à la qualité, l'exactitude des informations fournis ainsi qu'au respect de l'ensemble des prescriptions qui y sont fixées.

Article 4 : L'établissement assujetti doit désigner une personne habilitée, chargée du suivi du dossier de demande d'agrément de dirigeant, et doit à ce titre, lors de l'introduction de la demande, communiquer ses coordonnées tel que fixé en annexe I-A de la présente instruction.

II- DEMANDE D'AGREMENT DE DIRIGEANTS

Article 5 : L'établissement assujetti doit adresser la demande d'agrément de la personne désignée en qualité de dirigeant au Gouverneur de la Banque d'Algérie, appuyée d'un dossier en deux (2) exemplaires (dont 1 sous format numérique), comprenant l'ensemble des éléments d'information et documents requis, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement n° 25-01 du 12 mars 2025, susvisé et qui sont précisés par la présente instruction.

La demande d'agrément est introduite par le représentant légal de l'établissement assujetti.

Article 6 : Le dossier portant demande d'agrément de dirigeant visé à l'article 5 ci-dessus doit comprendre les pièces justificatives en cours de validité et les documents suivants :

- a. demande d'agrément ;
- b. charte des pouvoirs ;
- c. curriculum vitae actualisé ;
- d. copie de la carte d'identité nationale biométrique ;
- e. copie des trois (3) premières pages du passeport, pour les étrangers ;
- f. acte de naissance ;
- g. justificatif de résidence en Algérie, pour les dirigeants de l'organe exécutif ;
- h. casier judiciaire (bulletin n°3) ou document équivalent pour les étrangers ;
- i. justificatifs des qualifications, diplômes d'études supérieures, titres universitaires et autres formations professionnelles ;
- j. justificatifs de l'expérience professionnelle ;
- k. copie du procès-verbal de réunion de l'assemblée générale portant décision d'élection des membres du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, accompagnée de la feuille de présence ;
- l. copie du mandat de représentation donné par l'actionnaire à son représentant aux fins de participation aux travaux de l'assemblée générale des actionnaires ;
- m. copie du procès-verbal de réunion de l'organe délibérant portant décision d'élection de son président, accompagnée de la feuille de présence ;
- n. copie du procès-verbal de réunion de l'organe habilité portant décision de désignation des dirigeants de l'organe exécutif, accompagnée de la feuille de présence ;
- o. copie de la décision de l'organe habilité de la personne morale portant désignation de son représentant permanent personne physique, au sein de l'organe délibérant ;
- p. copie du mandat de représentation donné par un membre de l'organe délibérant à un autre membre à l'effet de le représenter lors de réunion dudit organe ;
- q. copie de la décision de l'organe habilité de la société mère portant désignation des dirigeants de succursale de banque et d'établissement financier étrangers ;
- r. déclaration de la personne désignée portant sur le nombre de mandats en cours, qu'elle exerce dans d'autres sociétés ;
- s. annexes (I) à (VI).

Les modèles présentés en annexe (VII) sont à exploiter dans le cadre de l'établissement des documents y afférents, tels que prévus par la présente instruction.

Article 7 : La reconduction d'un dirigeant dans ses fonctions par décision de l'organe habilité, doit faire l'objet de l'introduction d'une demande de renouvellement d'agrément selon les mêmes conditions et formes prévues par la présente instruction.

Le dossier fourni à l'appui de la demande de renouvellement d'agrément doit comprendre les documents et les pièces justificatives définis à l'article 6 ci-dessus, à l'exception des points (b), (c), (f), (i) et (j), dans le cas où aucun fait nouveau n'a affecté ces éléments.

III- EXIGENCES LIEES A L'AGREMENT DE DIRIGEANTS

Article 8 : Les personnes désignées au sein de l'organe exécutif, soumis à l'agrément du Gouverneur de la Banque d'Algérie, sont celles qui sont investies des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de l'établissement assujetti.

Article 9 : L'établissement assujetti doit fournir une charte détaillée des pouvoirs conférés au président de l'organe délibérant ainsi qu'aux dirigeants de l'organe exécutif, lesdits pouvoirs sont ceux définis par décision de l'organe habilité de l'établissement assujetti ou par les statuts.

Article 10 : La fiche synthétisant l'évaluation préalable de l'aptitude de la personne devant être désignée en qualité de dirigeant, prévue par l'article 8 du règlement n°25-01 susvisé, doit être produite par les établissements assujettis, conformément au canevas fixé aux annexes II et III de la présente instruction.

Cette fiche comprenant un modèle dédié aux personnes désignées en qualité de dirigeants de l'organe exécutif (annexe II) et un second modèle dédié aux membres de l'organe délibérant (annexe III), doit faire apparaître les résultats qui ont permis d'apprécier le niveau de satisfaction aux prérequis d'aptitude de la personne désignée, conformément aux exigences législatives, réglementaires et aux normes généralement admises, en la matière.

L'aptitude de la personne devant être désignée en qualité de dirigeant doit être évaluée dans le strict respect des prescriptions de l'article 7 du règlement n°25-01 susvisé, tout en tenant compte des exigences en termes d'expérience professionnelle, fixées ci-après :

Pour les personnes désignées en qualité de dirigeants de l'organe exécutif :

- avoir déjà exercé au moins un mandat social de dirigeant dans un organe exécutif d'une banque ou d'un établissement financier ;

ou

- avoir une expérience professionnelle dans un organe exécutif, dans une banque ou un établissement financier, acquise dans des fonctions de direction liées au cœur de la profession, d'une durée minimale de 6 ans.

Pour les personnes désignées en qualité de dirigeants au sein de l'organe délibérant :

- avoir une expérience professionnelle en tant que membre d'organe délibérant de sociétés d'une durée minimale de mandats cumulée égale à 6 ans ;

ou

- avoir une expérience professionnelle en qualité de dirigeant au sein d'un organe exécutif d'une banque ou d'un établissement financier, pour une durée minimale d'un mandat ;

ou

- avoir une expérience professionnelle acquise exclusivement dans des fonctions de direction au sein de banques ou d'établissements financiers, d'une durée minimale de 06 ans ou de 12 ans dans les autres secteurs d'activité.

Dans ce cas, la satisfaction en termes de nombre d'années d'expérience exigible dans le domaine bancaire et financier ou dans les autres domaines d'activité, est cumulable : une (1) année d'expérience dans le domaine bancaire et financier équivaut à deux (2) années dans les autres domaines d'activité ;

En outre, les personnes désignées en qualité de dirigeants doivent être dotées des compétences nécessaires à l'exercice de leur fonction, et qui doivent être mises en évidence, selon les critères d'appréciation fixés au :

- point (c) de l'annexe II, portant fiche d'évaluation de l'aptitude de dirigeant d'organe exécutif ;
- point (c) de l'annexe III, portant fiche d'évaluation de l'aptitude de dirigeant d'organe délibérant, selon le cas.

Les exigences d'accès à la fonction de dirigeant précisées au présent article, sont applicables aux prestataires de services de paiement (PSP), bureaux de change et intermédiaires indépendants en courtage. L'évaluation des dirigeants de cette catégorie d'assujettis, est conduite de façon proportionnée par les services habilités de la Banque d'Algérie, en tenant compte de la forme juridique, du degré de complexité, de l'importance et de la nature de l'activité de l'établissement assujetti concerné.

Dans le cas où une personne désignée en qualité de dirigeant n'atteint pas les seuils d'expérience définis au présent article, l'établissement assujetti peu justifier le choix de cette désignation, en faisant valoir l'existence de compétences et/ou de connaissances qualitatives particulières dont jouit cette personne.

Les établissements assujettis sont tenus de transmettre, selon les mêmes modalités définies aux points (a) et (b) de l'article 11, ci-dessous, un programme de formation régulièrement mis à jour, relatif aux personnes désignées, ciblant les insuffisances et/ou de nouveaux besoins identifiés sur la base des résultats de l'exploitation des fiches d'évaluation figurant aux annexes II et III de la présente instruction.

Article 11 : La fiche d'évaluation d'aptitude visée à l'article 10 ci-dessus est transmise à la Banque d'Algérie dans les cas suivants :

- a. Lors de l'introduction de la demande d'agrément de dirigeant, que ce soit dans le cadre d'une nouvelle désignation ou d'une reconduction de l'intéressé dans ses fonctions ;
- b. Lors de l'évaluation annuelle, entrant dans le cadre de l'examen régulier de la satisfaction des dirigeants aux exigences d'aptitude requises par la législation et la réglementation en vigueur ;
- c. En application de l'obligation de signaler sans délai, tout changement affectant les exigences en matière d'aptitude ;
- d. À la demande de la Banque d'Algérie.

Article 12 : Conformément aux dispositions de l'article 7 du règlement n°25-01 susvisé, relatives au temps suffisant que doit consacrer un dirigeant pour l'accomplissement de ses tâches, le nombre de mandats sociaux pouvant être exercés simultanément au niveau d'autres sociétés et/ou au niveau d'institutions de quelque nature que ce soit, est limité à trois (3), au maximum.

La possibilité d'exercer simultanément un nombre de mandats supérieur à la limitation fixée au premier alinéa ci-dessus, est tributaire de l'autorisation de la Banque d'Algérie, en fonction de critères objectifs, notamment, l'importance et le degré de complexité de l'activité desdites sociétés ou institutions ainsi que le temps devant être alloué pour chacune d'entre elles.

L'institution assujettie doit également s'assurer que la personne désignée en qualité de dirigeant, n'exerce pas de mandats ou fonctions dans d'autres sociétés ayant le même objet social ou exerçant les mêmes activités.

Article 13 : L'organe habilité doit veiller à ce que la durée du mandat octroyé à la personne élue comme membre de l'organe délibérant ou désignée en qualité de dirigeant au sein de l'organe exécutif soit expressément mentionnée dans la décision portant élection ou désignation.

Article 14 : La fin de fonction d'un dirigeant doit être portée à la connaissance du Gouverneur de la Banque d'Algérie, sans délai, avec l'indication du motif.

IV- DISPOSITIONS FINALES

Article 15 : Tout changement affectant l'un des éléments définis dans le cadre de la présente instruction, doit être porté à la connaissance du Gouverneur de la Banque d'Algérie, sans délai.

Article 16 : Toutes dispositions contraires à la présente instruction sont abrogées, notamment, celles de l'instruction n° 11-07 du 23 décembre 2007 fixant les conditions de constitution de banque et d'établissement financier et d'installation de succursale de banque et d'établissement financier étranger.

Article 17 : La présente instruction prend effet à compter de la date de sa signature.

**LE GOUVERNEUR
Salah-Eddine TALEB**

ANNEXE I- FICHE SYNOPTIQUE DE DEMANDE D'AGREMENT DE DIRIGEANT

A- Informations relatives au requérant

1. Etablissement assujetti

Raison sociale :

Statut : (Cocher la case appropriée)

- Banque
- Etablissement financier
- Succursale de banque ou établissement financier étranger
- Prestataire de services de paiement
- Bureau de change
- Intermédiaire indépendant de courtage

Adresse :

2. Personne chargée du suivi du dossier

Nom et Prénom :

Fonction :

E-mail :

N° de téléphone :

B- Informations relatives à la personne désignée en qualité de dirigeant

1. Nature de la demande et qualité de la fonction

Nature de la demande : (Cocher la case appropriée)

- Première demande d'agrément
- Demande de renouvellement d'agrément

Fonction objet de la désignation : (Cocher la case appropriée)

▪ Organe délibérant :

- Président du Conseil d'Administration
- Président du Conseil de Surveillance
- Membre du Conseil d'Administration
- Membre du Conseil de Surveillance
- Représentant permanent du membre de l'organe délibérant personne morale
- Membre indépendant de l'organe délibérant

▪ Organe exécutif :

- Directeur Général
- Président du Directoire
- Directeur Général Adjoint
- Membre du Directoire
- Premier responsable de succursale
- Deuxième responsable de succursale
- Gérant
- Co-Gérant
- Autre * (à préciser)

Est-il prévu une nomination au sein d'un comité spécialisé de l'organe délibérant, Si oui, lequel ?

(*) la fonction visée dans la rubrique « Autre » doit être conforme aux dispositions de l'article 8 de la présente instruction.

2. Renseignements personnels

Nom et Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité(s) :

Adresse permanente :

Adresse de résidence
actuelle :

N° d'Identification

Nationale (NIN) :

N° de la pièce d'identité
Nationale :

Date de délivrance :

Date d'expiration

Délivré par :

N° du passeport

(Pour les étrangers) :

Date de délivrance :

Date d'expiration

Délivré par :

E-mail :

N° de téléphone :

Engagement de l'assujetti

Je soussigné(e) (Nom et Prénom), en ma qualité (fonction du représentant légal) de (raison sociale de l'établissement assujetti), dans le cadre duquel est adressé la présente demande d'agrément :

- Confirme que les informations fournies dans le cadre de la présente demande d'agrément sont, à ma connaissance, exactes et complètes ;
- M'engage à porter immédiatement à la connaissance de Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie, tout changement portant sur les éléments contenus dans le dossier transmis et dont j'aurai pris connaissance ;
- Confirme, en ma qualité de dirigeant dûment agréé par Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie, être habilité à introduire cette demande et à fournir les documents et informations remis par l'établissement assujetti aux fins de l'agrément de la personne désignée en qualité de dirigeant ;
- Confirme que l'établissement assujetti a requis l'ensemble des informations qu'il a estimées nécessaires pour évaluer la personne désignée ou renouvelée et qu'il a dûment pris en compte ces informations en vue de déterminer l'aptitude de celle-ci au regard des critères fixés par la législation et la réglementation en vigueur.
- Confirme que l'établissement assujetti estime, sur la base d'une analyse diligente et raisonnable et en fonction des critères d'aptitude tels que définis par la réglementation en vigueur, que la personne désignée ou renouvelée dispose de l'honorabilité, de la compétence et de la disponibilité nécessaires pour occuper la fonction concernée conformément à la description du présent dossier;
- Confirme que le dossier fourni à l'appui de la présente demande d'agrément ou de la demande de renouvellement est complet, et établi dans le respect des dispositions et formes arrêtées par la présente instruction, et que l'ensemble des questions et informations figurant en annexes sont dûment renseignées.

Nom et prénom du représentant légal :

Fonction :

Date :

Signature :

ANNEXE II- FICHE D'EVALUATION D'APTITUDE DE DIRIGEANT D'ORGANE EXECUTIF

Nom et Prénom de
l'intéressé:

Fonction :

I. HONORABILITE ET CONFLIT D'INTERET

N° Réf	<i>L'évaluation de l'honorabilité est sanctionnée par l'appréciation « (1)=Affirmatif ou (0)=dans le cas contraire »</i>	Réponse
1	Absence de condamnations pénales, civiles ou administratives (fraude, corruption, blanchiment d'argent, violation bancaire, activités non-autorisées) et de procédures en cours/en appel, impactant l'honorabilité.	
2	Absence d'enquêtes, de poursuites, de sanctions disciplinaires (mise en garde, retrait d'agrément, interdiction de gérer) ou des restrictions d'activité dans une société.	
3	Absence de cas se caractérisant par la présentation d'informations trompeuses, de manque de transparence, de manque de coopération avec les autorités, ou de faits mettant en évidence une réticence à respecter les réglementations bancaires ou financières.	
4	Absence d'implication dans des cas de difficultés financières significatives (faillite, insolvabilité, dettes impayées, inscription sur liste de débiteurs) ou de défauts de crédit non-résolus.	
5	Absence de sanctions, de licenciement pour faute professionnelle grave, ou de lien avec une entreprise en liquidation/faillite, durant l'exercice du mandat social.	
6	Absence de cas d'exercice de fonction de direction dans une entité ayant subi des sanctions, suspensions ou arrêts d'activité pour non-conformité légale ou réglementaire.	
7	Absence d'implication dans des transactions suspectes ou de liens avec des activités financières illicites.	
8	Absence de participations significatives ($\geq 10\%$), droits de vote, ou intérêts directs/indirects dans des sociétés, y compris concurrentes.	
9	Absence de membre de la famille proche (ascendant, descendant, conjoint) travaillant dans un établissement concurrent ou partenaire.	
10	Absence de liens personnels ou familiaux avec des actionnaires, dirigeants, ou clients clés de l'établissement assujéti.	
11	Absence de prêts, crédits, ou avantages financiers octroyés (y compris allègements) par l'établissement assujéti, l'une de ses filiales, sa société mère ou d'autres institutions financières.	
12	Absence d'occupation actuelle ou passée d'un poste politique, associatif, ou bénévole susceptible d'avoir une influence sur les décisions professionnelles.	
13	Absence de relations commerciales, contractuelles, ou des accords (accord de non-concurrence, par exemple) avec des entités liées à l'établissement assujéti, ou des engagements extérieurs pouvant limiter la disponibilité.	
14	Absence de situations financières, professionnelles, ou autres, susceptibles de créer un conflit d'intérêts ou de nuire à l'objectivité.	
15	Absence d'endettement excessif ou de difficultés financières susceptibles d'affecter l'objectivité et l'impartialité dans la prise de décision.	
16	Absence de cumul de fonctions susceptible d'altérer la capacité à consacrer le temps nécessaire à l'exercice des missions et tâches inhérentes à la fonction.	
17	Absence de conflits d'intérêts non-résolus ou de risques de conflit d'intérêts non- atténués.	

II. CONNAISSANCES-EXPERIENCE-COMPETENCES

a. CONNAISSANCES

N° Réf	<i>L'appréciation de ce critère est donnée par la réponse « (1)=Affirmatif ou (0)=dans le cas contraire »</i>	Réponse
1	Formation universitaire/académique (sanctionnée par un diplôme d'études supérieure).	
2	Formation universitaire/ académique (sanctionnée par un diplôme d'études supérieure) dans le domaine des sciences économiques, bancaire ou financier.	
3	Formation professionnelle qualifiante.	

b. EXPERIENCES

N° Réf	<i>L'appréciation de ce critère, en nombre d'années d'expérience professionnelle, doit être notée de 1 à 3 « (1) : ≥ 3 ans, (2) : ≥ 6ans, (3) : ≥ 12 ans. »</i>	Réponse
1	Expérience professionnelle globale.	
2	Expérience dans des fonctions de dirigeant dans un organe exécutif.	
3	Expérience dans des fonctions d'encadrement (dans une organisation de type direction générale ou similaire).	

c. COMPETENCE

N° Réf	<i>L'appréciation de ce critère doit être notés de 1 à 5 comme suit : « (1)=faible, (2)=moyennement satisfaisant, (3)=satisfaisant, (4)= très satisfaisant, (5)=excellent »</i>	Réponse
1	Leadership, influence, capacité de négociation et gestion des équipes.	
2	Maitrise des techniques d'implémentation de la planification stratégique.	
3	Conception et mise en œuvre de stratégie commerciale 'orientée client'.	
4	Gestion opérationnelle.	
5	Gestion de projets et d'équipes dans le cadre de l'expansion sur de nouveaux marchés.	
6	Gestion de la relation avec les parties prenantes.	
7	Management du changement.	
8	Communication et transparence dans la gestion.	
9	Gestion de crise et résilience.	

10	Maîtrise des cadres législatifs, réglementaires et normatifs :	
-	Nationaux.	
-	Bancaires nationaux.	
-	Bancaires internationaux (Bâle/BIS/IFRS...).	
11	Gouvernance d'entreprise.	
12	Optimisation de prise de décision et résolution des problèmes.	
13	Organisation et gestion des ressources humaines.	
14	Maitrise des règles comptables et du processus d'arrêté des comptes.	
15	Gestion des fonds propres et maitrise des exigences en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité.	
16	Gestion financière et gestion des risques financiers.	
17	Audit, contrôle de gestion et maîtrise des indicateurs clés.	
18	Risk management et maitrise des modèles de risque (ex. Var, stress tests).	
19	Evaluation des risques émergents : climatiques, géopolitiques, cryptomonnaies...etc.	
20	Gestion du risque éthique professionnel (prévention des conflits d'intérêts, lutte contre la fraude...etc).	
21	Maitrise des enjeux ESG et de la finance durable.	
22	Maitrise des techniques de prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive.	
23	Capacité d'anticipation des évolutions économiques.	
24	Capacité d'analyse concurrentielle.	
25	Innovation, créativité et adaptation technologique.	
26	Compréhension des enjeux IT (cybersécurité, blockchain, cloud, IA, actifs virtuels, cryptoactifs... etc).	
27	Organisation des systèmes d'information et digitalisation (transformation digitale).	
28	Maitrise des technologies financières (Fintech).	
29	Niveau de développement du réseau relationnel professionnel dans le secteur de la finance et les institutions internationales.	
30	Expertise sectorielle.	

Maitrise des opérations relatives :

31 Aux banques d'affaires.

32 A la finance Islamique.

33 Aux prestations de services de paiement.

34 Aux opérations de courtage.

ANNEXE III- FICHE D'EVALUATION D'APTITUDE DE DIRIGEANT D'ORGANE DELIBERANT

Nom et Prénom de
l'intéressé :

Fonction :

I. HONORABILITE ET CONFLIT D'INTERET

N° Réf	<i>L'évaluation de l'honorabilité est sanctionnée par l'appréciation « (1)=Affirmatif ou (0)=dans le cas contraire »</i>	<i>Réponse</i>
1	Absence de condamnations pénales, civiles ou administratives (fraude, corruption, blanchiment d'argent, violation bancaire, activités non-autorisées) et de procédures en cours/en appel, impactant l'honorabilité.	
2	Absence d'enquêtes, de poursuites, de sanctions disciplinaires (mise en garde, retrait d'agrément, interdiction de gérer) ou des restrictions d'activité dans une société.	
3	Absence de cas se caractérisant par la présentation d'informations trompeuses, de manque de transparence, de manque de coopération avec les autorités, ou de faits mettant en évidence une réticence à respecter les réglementations bancaires ou financières.	
4	Absence d'implication dans des cas de difficultés financières significatives (faillite, insolvabilité, dettes impayées, inscription sur liste de débiteurs) ou de défauts de crédit non-résolus.	
5	Absence de sanctions, de licenciement pour faute professionnelle grave, ou de lien avec une entreprise en liquidation/faillite, durant l'exercice du mandat social.	
6	Absence de cas d'exercice de fonction de direction dans une entité ayant subi des sanctions, suspensions ou arrêts d'activité pour non-conformité légale ou réglementaire.	
7	Absence d'implication dans des transactions suspectes ou de liens avec des activités financières illicites.	
8	Absence de participations significatives ($\geq 10\%$), droits de vote, ou intérêts directs/indirects dans des sociétés, y compris concurrentes.	
9	Absence de membre de la famille proche (ascendant, descendant, conjoint) travaillant dans un établissement concurrent ou partenaire.	
10	Absence de liens personnels ou familiaux avec des actionnaires, dirigeants, ou clients clés de l'établissement assujetti.	
11	Absence de prêts, crédits, ou avantages financiers octroyés (y compris allègements) par l'établissement assujetti, l'une de ses filiales, sa société mère ou d'autres institutions financières.	
12	Absence d'occupation actuelle ou passée d'un poste politique, associatif, ou bénévole susceptible d'avoir une influence sur les décisions professionnelles.	
13	Absence de relations commerciales, contractuelles, ou des accords (accord de non-concurrence, par exemple) avec des entités liées à l'établissement assujetti, ou des engagements extérieurs pouvant limiter la disponibilité.	
14	Absence de situations financières, professionnelles, ou autres, susceptibles de créer un conflit d'intérêts ou de nuire à l'objectivité.	
15	Absence d'endettement excessif ou de difficultés financières susceptibles d'affecter l'objectivité et l'impartialité dans la prise de décision.	
16	Absence de cumul de fonctions susceptible d'altérer la capacité à consacrer le temps nécessaire à l'exercice des missions et tâches inhérentes à la fonction.	
17	Absence de conflits d'intérêts non-résolus ou de risques de conflit d'intérêts non- atténués.	

II. CONNAISSANCES-EXPERIENCE-COMPETENCES

a. CONNAISSANCES

N° Réf	<i>L'appréciation de ce critère est donnée par la réponse « (1)=Affirmatif ou (0)=dans le cas contraire »</i>	Réponse
1	Formation universitaire/académique (sanctionnée par un diplôme d'études supérieure).	
2	Formation universitaire/ académique (sanctionnée par un diplôme d'études supérieure) dans le domaine des sciences économiques, bancaire ou financier.	
3	Formation professionnelle qualifiante.	

b. EXPERIENCES

N° Réf	<i>L'appréciation de ce critère, en nombre d'années d'expérience professionnelle, doit être notée de 1 à 3 « (1) : ≥ 3 ans, (2) : ≥ 6ans, (3) : ≥ 12 ans. »</i>	Réponse
1	Expérience professionnelle globale.	
2	Expérience dans des fonctions de dirigeant dans un organe exécutif.	
3	Expérience dans des fonctions d'encadrement (dans une organisation de type direction générale ou similaire).	
4	Expérience en tant que membre d'un organe délibérant.	

c. COMPETENCE

N° Réf	<i>L'appréciation de ce critère doit être notés de 1 à 5 comme suit « (1)=faible, (2)=moyennement satisfaisant, (3)=satisfaisant, (4)= très satisfaisant, (5)=excellent »</i>	Réponse
1	Planification, contrôle stratégique et vision à long terme.	
2	Maitrise des modèles d'analyse et de prise de décisions stratégiques.	
3	Evaluation de l'efficacité des dispositifs de gouvernance.	
4	Compétence dans la gestion des comités spécialisés de l'organe délibérant :	
-	Comité d'audit.	
-	Comité des risques.	
-	Comité de crédit.	
5	Compréhension des exigences de l'autorité de supervision.	
6	Maitrise des produits et services bancaires : différents types de comptes et cartes bancaires, crédits, produits dérivés, gestion d'actifs... etc.	
7	Capacité à garantir la transparence envers les actionnaires et parties prenantes.	
8	Aptitude à la communication et au dialogue avec les dirigeants de l'organe exécutif et les autorités de régulation.	
9	Compréhension des enjeux transfrontaliers et régionaux.	
10	Capacité à superviser les investissements et les partenariats technologiques.	

11	Maîtrise des cadres législatifs, réglementaires et normatifs :	
-	Nationaux.	
-	Bancaires nationaux.	
-	Bancaires internationaux (Bâle/BIS/IFRS...).	
12	Gouvernance d'entreprise.	
13	Optimisation de prise de décision et résolution des problèmes.	
14	Gestion et organisation des ressources humaines.	
15	Maitrise des règles comptables et du processus d'arrêté des comptes.	
16	Gestion des fonds propres et maitrise des exigences en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité	
17	Gestion financière et gestion des risques financiers.	
18	Audit, contrôle de gestion et maîtrise des indicateurs clés.	
19	Risk management et maitrise des modèles de risque (ex. Var, stress tests).	
20	Evaluation des risques émergents (climatiques, géopolitiques, cryptomonnaies...etc).	
21	Gestion du risque éthique professionnel (prévention des conflits d'intérêts, lutte contre la fraud... etc).	
22	Maitrise des enjeux ESG et de la finance durable.	
23	Maitrise des techniques de prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive.	
24	Capacité d'anticipation des évolutions économiques.	
25	Capacité d'analyse concurrentielle.	
26	Innovation, créativité et adaptation technologique.	
27	Compréhension des enjeux IT (cybersécurité, blockchain, cloud, IA, actifs virtuels, cryptoactifs...etc).	
28	Organisation des systèmes d'information et digitalisation (transformation digitale).	
29	Maitrise des technologies financières (Fintech).	
30	Niveau de développement du réseau relationnel professionnel dans le secteur de la finance et les institutions internationales.	
31	Expertise sectorielle.	

Maitrise des opérations relatives :

32 Aux banques d'affaires.

33 A la finance Islamique.

34 Aux prestations de services de paiement.

35 Aux opérations de courtage.

ANNEXE IV. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DES EXIGENCES D'APTITUDE DE DIRIGEANT D'ORGANE EXECUTIF

A. HONORABILITE ET CONFLITS D'INTERETS

a) HONORABILITE PROFESSIONNELLE

Questionnaire		Réponse	
N° Réf	Les questions suivantes relatives à l'honorabilité doivent être dûment renseignées par l'intéressé (personne désignée), les réponses doivent couvrir les faits survenus en Algérie ou à l'Etranger. Dans le cas où la réponse est affirmative, donner toutes les informations et éclaircissements nécessaires concernant les faits présentés au niveau de la note explicative NE.(1) ci-jointe réservée à cet effet.	OUI	NON
1	Avez-vous déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, civile ou administrative (impactant votre honorabilité ou ayant eu une incidence significative sur votre situation financière)? Existe-il des procédures de même nature, en cours ou en appel ?		
2	Avez-vous déjà été condamné pour une infraction de malhonnêteté morale, d'abus de confiance ou de faux et usage de faux de fraude, d'escroquerie, de corruption, de blanchiment, ou autres infractions financières ?		
3	Faites-vous actuellement l'objet de poursuites d'enquête, de mise en accusation ou d'une procédure disciplinaire de la part d'une autorité compétente ?		
4	Avez-vous déjà été condamné pour violation de la législation et/ou réglementation bancaire ?		
5	Avez-vous déjà été condamné pour avoir exercé des activités non-autorisées ou sans agrément, ou avez-vous fait l'objet d'une enquête concernant l'exercice d'activités non-autorisées ou sans agrément ?		
6	Les sociétés ou entités dans lesquelles vous avez déjà exercé, ont-elles fait ou font elles l'objet de procédures qui ressortent aux questions ci-dessus ?		
7	Avez-vous déjà fait l'objet d'un blâme, d'un avertissement, d'une mise en garde, ou autre sanction disciplinaire de la part d'une autorité de contrôle, d'un organisme professionnel ou d'un organisme similaire ?		
8	Avez-vous déjà fait l'objet d'un refus, d'un retrait d'agrément, d'une interdiction de gérer ou d'une annulation d'enregistrement, d'autorisation, d'adhésion ou de licence ou de toute autre type de radiation dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale ? l'une de ces procédures sont-elles en cours ?		
9	Avez-vous fait l'objet de licenciement pour faute professionnelle grave, ou de révocation dans une fonction précédente ? Si oui, détaillez		

10 Avez-vous déjà été actionnaire, membre de l'organe délibérant ou dirigeant au sein de l'exécutif d'une société ayant fait l'objet de refus, de restriction, de suspension ou d'arrêt d'exercer une activité commerciale, une activité financière ou une profession nécessitant un agrément, une licence, un enregistrement ou une autre autorisation spécifique, de la part de l'autorité de contrôle et de supervision, d'un organisme professionnel ou organisme similaire ?

11 Avez-vous déjà fait preuve de réticence à respecter la législation et réglementation bancaire ?

12 Avez-vous déjà été associé à une activité illégale concernant des opérations bancaires, des dépôts ou d'autres transactions financières ou commerciales ?

13 Avez-vous déjà fourni des informations fausses ou trompeuses à l'autorité de contrôle et de supervision, à l'autorité de régulation en matière monétaire et bancaire ou tout autre organisme gouvernemental ? Vous êtes-vous déjà montré peu coopératif dans vos relations avec ces derniers ?

14 Avez-vous fait l'objet ou faites-vous actuellement l'objet d'une procédure de faillite, d'insolvabilité, de redressement, de liquidation judiciaire ou d'une procédure similaire ?

15 Avez-vous fait l'objet d'une inscription sur une liste de débiteurs insolvables, d'une déclaration à la centrale des risques et impayés pour interdiction de chéquier, non-remboursement de crédit ou de listes similaires ?

16 Avez-vous déjà été dans l'incapacité de remplir vos obligations financières, y compris des prêts ou des facilités de crédit, envers des banques ou des établissements financiers ? Avez-vous actuellement des dettes impayées ou des défauts de crédit significatifs ?

17 Avez-vous déjà été actionnaire, associé, membre du conseil d'administration ou directeur d'une entreprise qui a fait faillite, a été liquidée ou a été placée sous tutelle ou administration pendant la période où vous occupiez de telles fonctions ?

Notes explicatives NE.(1)

N°
Réf

Apporter les éclaircissements nécessaires (A titre d'exemple en cas de réponse positive à la question 1 : veuillez apporter des précisions concernant notamment la nature des accusations, le temps écoulé depuis la condamnation, la peine prononcée, le comportement de la personne désignée ou renouvelée depuis les faits en cause, toute autre circonstance atténuante et tout autre facteur aggravant. Dans le cas d'une procédure en cours, la nature des accusations, le temps écoulé depuis l'acte répréhensible présumé, la sanction/ peine probable en cas de condamnation, le stade de la procédure, toute autre circonstance atténuante et tout autre facteur aggravant.)

Ajouter autant de lignes que nécessaire.

b) CONFLITS D'INTERETS

Questionnaire		Réponse	
N° Réf	Les questions suivantes relatives aux conflits d'intérêts doivent être dument renseignées par l'intéressé (personne désignée), les réponses doivent couvrir les faits ayant occurés au niveau national ou à l'étranger. Dans le cas où la réponse est affirmative, donner toutes les informations et éclaircissements nécessaires concernant les faits présentés au niveau de la note explicative NE. (2) ci-jointe réservée à cet effet.	OUI	NON
1	Existe-t-il des sociétés ou entreprises dans lesquelles vous détenez une participation ou part sociale significative (supérieure ou égale à 10%) ? Si oui donner : niveau de participation et droits de vote y afférents, raison sociale, activité, juridiction de compétence, période.		
2	Y-a-t-il un lien entre ces sociétés ou entreprises et l'établissement assujetti dans lequel vous avez été désigné, sa société mère ou ses filiales ?		
3	Détenez-vous des participations ou intérêts directs/indirects dans des banques ou établissements financiers concurrents ou dans des sociétés ou entreprises liées au secteur bancaire et financier ? Etes-vous ou avez-vous été membre de l'organe délibérant ou responsable exécutif dans l'une d'entre elles durant ces cinq (05) dernières années ?		
4	Etes-vous actionnaire ou associé de l'établissement assujetti ou un bénéficiaire effectif ? Si oui donner le niveau de participation et droits de vote y afférents.		
5	Avez-vous déjà représenté un associé ou un actionnaire de l'établissement assujetti, de sa société mère ou d'une de ses filiales ?		
6	Existe-t-il des relations d'affaires, financières, commerciales ou contractuelles entre les sociétés ou entreprises au sein desquelles, vous êtes ou avez été administrateur, responsable exécutif, détenez des participations ou intérêts directs/indirects significatifs au niveau de l'établissement assujetti, sa société mère ou ses filiales ?		
7	Avez-vous des relations directes ou indirectes ayant un caractère professionnel, commercial ou financier, avec l'établissement assujetti en dehors de celle relative à la fonction objet de votre désignation ?		
8	Avez-vous déjà supervisé ou contrôlé l'établissement assujetti ou fourni des prestations ou d'autres services, soit à titre personnel, soit par l'intermédiaire d'une entité dont vous êtes actionnaire, associé, membre de l'organe délibérant ou responsable exécutif ?		
9	Un membre de votre famille proche (descendants, ascendants, conjoint) travaille-t-il dans un établissement concurrent ou partenaire ?		
10	Existe-t-il des actionnaires, des associés, des dirigeants, des employés ou des clients importants de l'établissement assujetti, de sa société mère ou de l'une de ses filiales constituant une partie liée pour vous ou pour l'un des membres de votre famille proche ? Existe-t-il des liens familiaux ou personnels avec ces derniers ou avec des Sociétés/Entreprises partenaires ?		
11	Dans le cas où vous êtes agréé, agirez-vous selon les directives ou les instructions d'une personne ou d'une institution dans l'exercice de vos fonctions ?		

- | | | | |
|----|---|--|--|
| 12 | Avez-vous connaissance d'intérêts commerciaux, d'intérêts financiers, d'obligations professionnelles ou de toute autre situation ou relation, susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou de nuire d'une manière ou d'une autre à votre indépendance, votre objectivité et à votre capacité à vous acquitter efficacement de vos tâches? | | |
| 13 | Bénéficiez-vous de prêts, de crédits ou autres obligations financières auprès de l'établissement assujetti, sa société mère et ses filiales ou auprès d'autres banques ou établissements financiers, à votre nom ou à celui de l'une de vos parties liées ? | | |
| 14 | Avez-vous déjà bénéficié d'un allègement financier ou de conditions préférentielles de la part de vos créanciers ou conclu un compromis ou un arrangement avec vos créanciers pour régler vos dettes ? | | |
| 15 | Occupez-vous ou avez-vous occupé au cours des deux (02) dernières années un poste à forte influence politique ? | | |
| 16 | Participez-vous à des activités bénévoles ou associatives qui pourraient influencer vos décisions professionnelles ? | | |
| 17 | Avez-vous des relations personnelles ou professionnelles avec des clients ou fournisseurs de l'établissement qui pourraient créer un conflit d'intérêts ? | | |
| 18 | Avez-vous signé des accords de non-concurrence ou de confidentialité avec un ancien employeur qui pourraient entrer en conflit avec vos nouvelles fonctions ? | | |
| 19 | Existe-t-il d'autres engagements dans des fonctions de direction ou dans des organes délibérants en dehors de votre présent engagement, en termes de temps et d'efforts, constituant des obstacles potentiels à remplir efficacement votre rôle dans la fonction à laquelle vous avez été désigné ou de nuire aux intérêts de l'établissement assujetti ? | | |
| 20 | Etes-vous en charge de façon simultanée des fonctions au sein des organes exécutifs, organes délibérants ou autres activités professionnelles ?
Si oui, mentionnez le temps requis en termes de disponibilité pour chacune d'elle. | | |
| 21 | Dans le cas où un éventuel conflit d'intérêts, considéré comme significatif ou non, ressortait des déclarations ci-dessus de la personne désignée ou renouvelée, veuillez indiquer les mesures prises pour le prévenir, l'encadrer et/ou l'atténuer (joindre tout document utile, procédure(s), politique(s) etc ...) | | |

Notes explicatives NE.(2)

N°
Réf

Veillez fournir toutes les informations et précisions nécessaires.

Ajouter autant de lignes que nécessaire.

B. COMPETENCES

1. CONNAISSANCES ACADEMIQUES ET FORMATIONS

1) DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES OU DIPLOMES EQUIVALENTS

INTITULE DU DIPLOME	SPECIALUTE	DEGRE*	NOM DE L'ETABLISSEMENT	VILLE/ PAYS	ANNEE D'OBTENTION

(*): Degré : Licence, Maitrise, Master, Doctorat, Autre (à préciser)

2) FORMATIONS SUIVIES

a) FORMATIONS PROFESSIONNELLES

INTITULE DE LA FORMATION	THEME	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LIEU DE FORMATION	PERIODE	QUALIFICATIONS

b) AUTRES FORMATIONS

INTITULE DE LA FORMATION	THEME	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LIEU DE FORMATION	PERIODE	OBSERVATIONS

2. EXPERIENCE

Citer les fonctions dont vous êtes actuellement ou vous avez été en charge au sein des organes exécutives, délibérants ou toute autre activité professionnelle :

1) EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

INSTITUTION			POSTE OCCUPE			PERIODE (mm/aa)		MOTIF DE LA FIN DE FONCTION
RAISON SOCIALE	AUTORITE DE CONTROLE	PAYS	INTITULE DU POSTE MISSIONS / RESPONSABILITE	AGREMENT/LICENCE	PRINCIPAUX TRAVAUX RESALISES	DE	A	

2) EXPERIENCE PROFESSIONNELLE HORS SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

INSTITUTION		POSTE OCCUPE			PERIODE (mm/aa)		MOTIF DE LA FIN DE FONCTION
RAISON SOCIALE	PAYS	INTITULE DU POSTE	DOMAINE/ MISSIONS/RESPONSABILITES	PRINCIPAUX TRAVAUX RESALISES	DE	A	

3. COMPETENCES

N° Réf	Veuillez cocher la case appropriée dans l’affirmatif, cas où le critère est considéré comme acquis en indiquant les références y afférentes que ce soit en terme de connaissance et/ou d’expérience au niveau de la fiche explicative ci-après	Réponse	
		Connaissance	Expérience
1	Leadership, influence, capacité de négociation et gestion des équipes.		
2	Maitrise des techniques d’implémentation de la planification stratégique.		
3	Conception et mise en œuvre de stratégie commerciale “orientée client”.		
4	Gestion opérationnelle.		
5	Gestion de projets et d’équipes dans le cadre de l’expansion sur de nouveaux marchés.		
6	Gestion de la relation avec les parties prenantes.		
7	Management du changement.		
8	Communication et transparence dans la gestion.		
9	Gestion de crise et résilience.		
10	Maîtrise des cadres législatifs, réglementaires et normatifs :		
-	Nationaux.		
-	Bancaires nationaux.		
-	Bancaires internationaux (Bâle/BIS/IFRS...).		
11	Gouvernance d’entreprise.		
12	Optimisation de prise de décision et résolution des problèmes.		
13	Organisation et gestion des ressources humaines.		
14	Maitrise des règles comptables et du processus d’arrêté des comptes.		
15	Gestion des fonds propres et maitrise des exigences en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité.		
16	Gestion financière et gestion des risques financiers.		
17	Audit, contrôle de gestion et maîtrise des indicateurs clés.		
18	Risk management et maitrise des modèles de risque (ex. Var, stress tests).		
19	Evaluation des risques émergents : climatiques, géopolitiques, cryptomonnaies...etc.		

20	Gestion du risque éthique professionnel (prévention des conflits d'intérêts, lutte contre la fraude ... etc)		
21	Maitrise des enjeux ESG et de la finance durable.		
22	Maitrise des techniques de prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive		
23	Capacité d'anticipation des évolutions économiques.		
24	Capacité d'analyse concurrentielle.		
25	Innovation, créativité et adaptation technologique.		
26	Compréhension des enjeux IT (cybersécurité, blockchain, cloud, IA, actifs virtuels, cryptoactifs...etc).		
27	Organisation des systèmes d'information et digitalisation (transformation digitale).		
28	Maitrise des technologies financières (Fintech).		
29	Niveau de développement du réseau relationnel professionnel dans le secteur de la finance et les institutions internationales.		
30	Expertise sectorielle		
<u>Maitrise des opérations relatives :</u>			
31	Aux banques d'affaires.		
32	A la finance Islamique.		
33	Aux prestations de services de paiement.		
34	Aux opérations de courtage.		

ANNEXE V. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DES EXIGENCES D'APTITUDE DE DIRIGEANT D'ORGANE DELIBERANT

A. HONORABILITE ET CONFLITS D'INTERETS

a) HONORABILITE PROFESSIONNELLE

Questionnaire		Réponse	
N° Réf	<p>Les questions suivantes relatives à l'honorabilité doivent être dûment renseignées par l'intéressé (personne désignée), les réponses doivent couvrir les faits survenus en Algérie ou à l'Etranger. Dans le cas où la réponse est affirmative, donner toutes les informations et éclaircissements nécessaires concernant les faits présentés au niveau de la note explicative NE.(1) ci-jointe réservée à cet effet.</p>	OUI	NON
1	Avez-vous déjà fait l'objet d'une condamnation pénale, civile ou administrative (impactant votre honorabilité ou ayant eu une incidence significative sur votre situation financière) ? Existe-il des procédures de même nature, en cours ou en appel ?		
2	Avez-vous déjà été condamné pour une infraction de malhonnêteté morale, d'abus de confiance ou de faux et usage de faux de fraude, d'escroquerie, de corruption, de blanchiment, ou autres infractions financières ?		
3	Faites-vous actuellement l'objet de poursuites d'enquête, de mise en accusation ou d'une procédure disciplinaire de la part d'une autorité compétente ?		
4	Avez-vous déjà été condamné pour violation de la législation et/ou réglementation bancaire ?		
5	Avez-vous déjà été condamné pour avoir exercé des activités non-autorisées ou sans agrément, ou avez-vous fait l'objet d'une enquête concernant l'exercice d'activités non-autorisées ou sans agrément ?		
6	Les sociétés ou entités dans lesquelles vous avez déjà exercé, ont-elles fait ou font elles l'objet de procédures qui ressortent aux questions ci-dessus ?		
7	Avez-vous déjà fait l'objet d'un blâme, d'un avertissement, d'une mise en garde, ou autre sanction disciplinaire de la part d'une autorité de contrôle, d'un organisme professionnel ou d'un organisme similaire ?		
8	Avez-vous déjà fait l'objet d'un refus, d'un retrait d'agrément, d'une interdiction de gérer ou d'une annulation d'enregistrement, d'autorisation, d'adhésion ou de licence ou de toute autre type de radiation dans le cadre de l'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale ? l'une de ces procédures sont-elles en cours ?		
9	Avez-vous fait l'objet de licenciement pour faute professionnelle grave, ou de révocation dans une fonction précédente ? Si oui, détaillez		

10 Avez-vous déjà été actionnaire, membre de l'organe délibérant ou dirigeant au sein de l'exécutif d'une société ayant fait l'objet de refus, de restriction, de suspension ou d'arrêt d'exercer une activité commerciale, une activité financière ou une profession nécessitant un agrément, une licence, un enregistrement ou une autre autorisation spécifique, de la part de l'autorité de contrôle et de supervision, d'un organisme professionnel ou organisme similaire ?

11 Avez-vous déjà fait preuve de réticence à respecter la législation et réglementation bancaire ?

12 Avez-vous déjà été associé à une activité illégale concernant des opérations bancaires, des dépôts ou d'autres transactions financières ou commerciales ?

13 Avez-vous déjà fourni des informations fausses ou trompeuses à l'autorité de contrôle et de supervision, à l'autorité de régulation en matière monétaire et bancaire ou tout autre organisme gouvernemental ? Vous êtes-vous déjà montré peu coopératif dans vos relations avec ces derniers ?

14 Avez-vous fait l'objet ou faites-vous actuellement l'objet d'une procédure de faillite, d'insolvabilité, de redressement, de liquidation judiciaire ou d'une procédure similaire ?

15 Avez-vous fait l'objet d'une inscription sur une liste de débiteurs insolvables, d'une déclaration à la centrale des risques et impayés pour interdiction de chéquier, non-remboursement de crédit ou de listes similaires ?

16 Avez-vous déjà été dans l'incapacité de remplir vos obligations financières, y compris des prêts ou des facilités de crédit, envers des banques ou des établissements financiers ? Avez-vous actuellement des dettes impayées ou des défauts de crédit significatifs ?

17 Avez-vous déjà été actionnaire, associé, membre du conseil d'administration ou directeur d'une entreprise qui a fait faillite, a été liquidée ou a été placée sous tutelle ou administration pendant la période où vous occupiez de telles fonctions ?

Notes explicatives NE.(1)

N°
Réf

Apporter les éclaircissements nécessaires (A titre d'exemple en cas de réponse positive à la question 1 : veuillez apporter des précisions concernant notamment la nature des accusations, le temps écoulé depuis la condamnation, la peine prononcée, le comportement de la personne désignée ou renouvelée depuis les faits en cause, toute autre circonstance atténuante et tout autre facteur aggravant. Dans le cas d'une procédure en cours, la nature des accusations, le temps écoulé depuis l'acte répréhensible présumé, la sanction/ peine probable en cas de condamnation, le stade de la procédure, toute autre circonstance atténuante et tout autre facteur aggravant.)

Ajouter autant de lignes que nécessaire.

b) CONFLITS D'INTERETS

Questionnaire		Réponse	
N° Réf	Les questions suivantes relatives aux conflits d'intérêts doivent être dument renseignées par l'intéressé (personne désignée), les réponses doivent couvrir les faits ayant occurés au niveau national ou à l'étranger. Dans le cas où la réponse est affirmative, donner toutes les informations et éclaircissements nécessaires concernant les faits présentés au niveau de la note explicative NE. (2) ci-jointe réservée à cet effet.	OUI	NON
1	Existe-t-il des sociétés ou entreprises dans lesquelles vous détenez une participation ou part sociale significative (supérieure ou égale à 10%) ? Si oui donner : niveau de participation et droits de vote y afférents, raison sociale, activité, juridiction de compétence, période.		
2	Y-a-t-il un lien entre ces sociétés ou entreprises et l'établissement assujetti dans lequel vous avez été désigné, sa société mère ou ses filiales ?		
3	Détenez-vous des participations ou intérêts directs/indirects dans des banques ou établissements financiers concurrents ou dans des sociétés ou entreprises liées au secteur bancaire et financier ? Etes-vous ou avez-vous été membre de l'organe délibérant ou responsable exécutif dans l'une d'entre elles durant ces cinq (05) dernières années ?		
4	Etes-vous actionnaire ou associé de l'établissement assujetti ou un bénéficiaire effectif ? Si oui donner le niveau de participation et droits de vote y afférents.		
5	Avez-vous déjà représenté un associé ou un actionnaire de l'établissement assujetti, de sa société mère ou d'une de ses filiales ?		
6	Existe-t-il des relations d'affaires, financières, commerciales ou contractuelles entre les sociétés ou entreprises au sein desquelles, vous êtes ou avez été administrateur, responsable exécutif, détenez des participations ou intérêts directs/indirects significatifs au niveau de l'établissement assujetti, sa société mère ou ses filiales ?		
7	Avez-vous des relations directes ou indirectes ayant un caractère professionnel, commercial ou financier, avec l'établissement assujetti en dehors de celle relative à la fonction objet de votre désignation ?		
8	Avez-vous déjà supervisé ou contrôlé l'établissement assujetti ou fourni des prestations ou d'autres services, soit à titre personnel, soit par l'intermédiaire d'une entité dont vous êtes actionnaire, associé, membre de l'organe délibérant ou responsable exécutif ?		
9	Un membre de votre famille proche (descendants, ascendants, conjoint) travaille-t-il dans un établissement concurrent ou partenaire ?		
10	Existe-t-il des actionnaires, des associés, des dirigeants, des employés ou des clients importants de l'établissement assujetti, de sa société mère ou de l'une de ses filiales constituant une partie liée pour vous ou pour l'un des membres de votre famille proche ? Existe-t-il des liens familiaux ou personnels avec ces derniers ou avec des Sociétés/Entreprises partenaires ?		
11	Dans le cas où vous êtes agréé, agirez-vous selon les directives ou les instructions d'une personne ou d'une institution dans l'exercice de vos fonctions ?		

12	Avez-vous connaissance d'intérêts commerciaux, d'intérêts financiers, d'obligations professionnelles ou de toute autre situation ou relation, susceptible de donner lieu à un conflit d'intérêts ou de nuire d'une manière ou d'une autre à votre indépendance, votre objectivité et à votre capacité à vous acquitter efficacement de vos tâches?		
13	Bénéficiez-vous de prêts, de crédits ou autres obligations financières auprès de l'établissement assujetti, sa société mère et ses filiales ou auprès d'autres banques ou établissements financiers, à votre nom ou à celui de l'une de vos parties liées ?		
14	Avez-vous déjà bénéficié d'un allègement financier ou de conditions préférentielles de la part de vos créanciers ou conclu un compromis ou un arrangement avec vos créanciers pour régler vos dettes ?		
15	Occupez-vous ou avez-vous occupé au cours des deux (02) dernières années un poste à forte influence politique ?		
16	Participez-vous à des activités bénévoles ou associatives qui pourraient influencer vos décisions professionnelles ?		
17	Avez-vous des relations personnelles ou professionnelles avec des clients ou fournisseurs de l'établissement qui pourraient créer un conflit d'intérêts ?		
18	Avez-vous signé des accords de non-concurrence ou de confidentialité avec un ancien employeur qui pourraient entrer en conflit avec vos nouvelles fonctions ?		
19	Existe-t-il d'autres engagements dans des fonctions de direction ou dans des organes délibérants en dehors de votre présent engagement, en termes de temps et d'efforts, constituant des obstacles potentiels à remplir efficacement votre rôle dans la fonction à laquelle vous avez été désigné ou de nuire aux intérêts de l'établissement assujetti ?		
20	Etes-vous en charge de façon simultanée des fonctions au sein des organes exécutifs, organes délibérants ou autres activités professionnelles ? Si oui, mentionnez le temps requis en termes de disponibilité pour chacune d'elle.		
21	Dans le cas où un éventuel conflit d'intérêts, considéré comme significatif ou non, ressortait des déclarations ci-dessus de la personne désignée ou renouvelée, veuillez indiquer les mesures prises pour le prévenir, l'encadrer et/ou l'atténuer (joindre tout document utile, procédure(s), politique(s) etc ...)		

B. COMPETENCES

1. CONNAISSANCES ACADEMIQUES ET FORMATIONS

1) DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES OU DIPLOMES EQUIVALENTS

INTITULE DU DIPLOME	SPECIALUTE	DEGRE*	NOM DE L'ETABLISSEMENT	VILLE/ PAYS	ANNEE D'OBTENTION

(*): Degré : Licence, Maitrise, Master, Doctorat, Autre (à préciser)

2) FORMATIONS SUIVIES

a) FORMATIONS PROFESSIONNELLES

INTITULE DE LA FORMATION	THEME	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LIEU DE FORMATION	PERIODE	QUALIFICATIONS

b) AUTRES FORMATIONS

INTITULE DE LA FORMATION	THEME	NOM DE L'ETABLISSEMENT	LIEU DE FORMATION	PERIODE	OBSERVATIONS

2. EXPERIENCE

Citer les fonctions dont vous êtes actuellement ou vous avez été en charge au sein des organes exécutives, délibérants ou toute autre activité professionnelle :

1) EXPERIENCE PROFESSIONNELLE DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

INSTITUTION			POSTE OCCUPE			PERIODE (mm/aa)		MOTIF DE LA FIN DE FONCTION
RAISON SOCIALE	AUTORITE DE CONTROLE	PAYS	INTITULE DU POSTE MISSIONS / RESPONSABILITE	AGREMENT/LICENCE	PRINCIPAUX TRAVAUX RESALISES	DE	A	

2) EXPERIENCE PROFESSIONNELLE HORS SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

INSTITUTION		POSTE OCCUPE			PERIODE (mm/aa)		MOTIF DE LA FIN DE FONCTION
RAISON SOCIALE	PAYS	INTITULE DU POSTE	DOMAINE/ MISSIONS/RESPONSABILITES	PRINCIPAUX TRAVAUX RESALISES	DE	A	

3. COMPETENCES

N° Réf	Veuillez cocher la case appropriée dans l’affirmatif, cas où le critère est considéré comme acquis en indiquant les références y afférentes que ce soit en terme de connaissance et/ou d’expérience au niveau de la fiche explicative ci-après	Réponse	
		Connaissance	Expérience
1	Planification, contrôle stratégique et vision à long terme.		
2	Maitrise des modèles d’analyse et de prise de décisions stratégiques.		
3	Evaluation de l’efficacité des dispositifs de gouvernance.		
4	Compétence dans la gestion des comités spécialisés de l’organe délibérant :		
-	Comité d’audit.		
-	Comité des risques.		
-	Comité de crédit.		
5	Compréhension des exigences de l’autorité de supervision.		
6	Maitrise des produits et services bancaires : différents types de comptes et cartes bancaires, crédits, produits dérivés. gestion d’actifs...etc.		
7	Capacité à garantir la transparence envers les actionnaires et parties prenantes.		
8	Aptitude à la communication et au dialogue avec les dirigeants de l’organe exécutif et les autorités de régulation.		
9	Compréhension des enjeux transfrontaliers et régionaux.		
10	Capacité à superviser les investissements et les partenariats technologiques.		
11	Maîtrise des cadres législatifs, réglementaires et normatifs :		
-	Nationaux.		
-	Bancaires nationaux .		
-	Bancaires internationaux (Bâle/BIS/IFRS...).		
12	Gouvernance d’entreprise.		
13	Optimisation de prise de décision et résolution des problèmes.		
14	Gestion et organisation des ressources humaines.		
15	Maitrise des règles comptables et du processus d’arrêté des comptes .		
16	Gestion des fonds propres et maitrise des exigences en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité.		
17	Gestion financière et gestion des risques financiers.		
18	Audit, contrôle de gestion et maîtrise des indicateurs clés.		

19	Risk management et maîtrise des modèles de risque (ex. Var, stress tests).		
20	Evaluation des risques émergents (climatiques, géopolitiques, cryptomonnaies...etc).		
21	Gestion du risque éthique professionnel (prévention des conflits d'intérêts, lutte contre la fraude...etc).		
22	Maitrise des enjeux ESG et de la finance durable.		
23	Maitrise des techniques de prévention et lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme et de prolifération des armes de destruction massive.		
24	Capacité d'anticipation des évolutions économiques.		
25	Capacité d'analyse concurrentielle.		
26	Innovation, créativité et adaptation technologique.		
27	Compréhension des enjeux IT (cybersécurité, blockchain, cloud, IA, actifs virtuels, cryptoactifs...etc).		
28	Organisation des systèmes d'information et digitalisation (transformation digitale).		
29	Maitrise des technologies financières (Fintech).		
30	Niveau de développement du réseau relationnel professionnel dans le secteur de la finance et les institutions internationales.		
31	Expertise sectorielle.		
Maitrise des opérations relatives :			
32	Aux banques d'affaires.		
33	A la finance Islamique.		
34	Aux prestations de services de paiement.		
35	Aux opérations de courtage.		

Notes explicatives

N°
Réf

Veillez fournir toutes les informations et précisions nécessaires.

Ajouter autant de lignes que nécessaire.

ANNEXE VI- ENGAGEMENT DE LA PERSONNE DESIGNEE EN QUALITE DE DIRIGEANT

Je soussigné(e) (Nom et Prénom), désigné en qualité (intitulé de la fonction) de l'établissement assujetti (raison sociale), dans le cadre de la présente demande d'agrément :

- Confirme que toutes les informations figurant dans le dossier fourni à l'appui de la demande d'agrément, sont exactes et complètes et m'engage à porter immédiatement à la connaissance du représentant légal de l'établissement assujetti, toute modification affectant ou remettant en cause la crédibilité des informations fournies, d'une quelconque façon, avant ou après l'obtention de l'agrément, tels qu'il ressort dans ledit dossier et prends acte que le non-respect de ce point d'engagement est susceptible d'engendrer un refus d'agrément ou de m'exposer aux sanctions prévues par la législation en vigueur ;
- Atteste, ne pas tomber sous le coup des interdictions prévues à l'article 87 de la loi n°23-09 du 3 Dhou El Hidja 1444 correspondant au 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire ou toute autre procédure judiciaire susceptible d'affecter mon honorabilité et qu'il n'y a pas d'autres faits importants méritant d'être signalés ;
- M'engage à œuvrer, dans les limites des pouvoirs qui me sont conférés, dans le sens des objectifs et de la stratégie arrêtés et affirme posséder les connaissances et les compétences nécessaires permettant d'appréhender les principaux risques auxquels pourrait être exposé l'établissement assujetti et de respecter l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment, en matière de prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massives et m'engage à m'y conformer à tout moment ;
- Prends acte du fait que les autorités compétentes se réservent le droit, si besoin est, de procéder à toutes les recherches et vérifications d'informations, aux fins de leur confirmation, conformément à la législation et la réglementation en vigueur, et que mes données à caractère personnel seront traitées et conservées selon les prescriptions légales relatives à la protection des personnes physiques dans le traitement des données à caractère personnel.

Nom et prénom:

Date :

Signature :

ANNEXE VII- MODELES DE DOCUMENTS-TYPES A USITER

A. DEMANDE D'AGREMENT DE DIRIGEANT D'ETABLISSEMENT ASSUJETTI

Lieu.... Date...

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE D'ALGERIE

OBJET : DEMANDE D'AGREMENT/ DE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT

Monsieur le Gouverneur,

Suite à la désignation de M^r / M^{me} (*nom et prénom*) en qualité de (*intitulé de la fonction*) au sein de (*raison sociale de l'établissement assujetti*) par décision de (*organe social habilité*) réuni en date du (*jj/mm/aa*), j'ai l'honneur, en ma qualité de dirigeant représentant légal de l'établissement assujetti et conformément aux conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, de solliciter l'agrément de la personne désignée afin qu'elle puisse exercer ses fonctions de plein droit.

A ce titre, vous trouverez joint à la présente demande, le dossier complet (y compris un 01 exemplaire sous format numérique), tel qu'exigé par la réglementation en vigueur.

[*Texte libre, à rédiger si jugé nécessaire*]

(*Formule de politesse*).

Nom et prénom du représentant légal :

Fonction :

Signature :

B. CHARTE DES POUVOIRS DE DIRIGEANT DE L'ETABLISSEMENT ASSUJETTI

▪ informations générales :

Etablissement assujetti :

Nom et prénom de l'intéressé :

▪ POUVOIRS ATTRIBUES

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

Ajouter autant de lignes que nécessaire

VISA

L'Intéressé
Lu et approuvé
Signature

L'Assujetti (représentant légal)
Nom et prénom
Signature

C. DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) (Nom et prénom), désigné en qualité de (intitulé de la fonction) au sein de (raison sociale de l'établissement assujetti), déclare sur l'honneur (être/ ne pas être) actuellement membre dans (nombre) organes délibérants de sociétés par actions dont les informations y relatives sont présentées ci-après :

Raison sociale / Objet / Lieu d'implantation du siège social / Date d'expiration du mandat

Fait à _____, le

Nom et prénom :

Signature de l'intéressé :

D. LETTRE DE FIN DE FONCTION

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE D'ALGERIE

Objet : Fin de fonction d'un dirigeant

Monsieur le Gouverneur,

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la présente instruction, relative aux conditions d'agrément de dirigeants des établissements assujettis, nous vous informons par la présente, de la fin de fonction de Monsieur/Madame (**Nom et prénom**).

Pour rappel, Monsieur/Madame (**Nom et prénom**), qui occupait la fonction de (**intitulé de la fonction**) au sein de (**raison sociale de l'établissement assujetti**), a été agréé par Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie par notification (**référence de la notification**), pour une période de (**durée du mandat social**).

Motif de fin de fonction :

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Gouverneur, l'expression de notre parfaite considération.

Fait à , le.....

Nom et prénom

Signature du représentant légal de l'établissement assujetti